

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Convocation du : 29/08/2019

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Les Adjoints : DOLLE Fabien
SENFT Christine

Nbre Conseillers
présents : 6

Les conseillers : FAHRER Christelle, KLEIN Cathy,
KARDOUH Abdessamad, STRIEVI Manuel.
Absent BARTHEL Damien
Absents excusés : BAUER David, HERRMANN Dominique,
MARTIN Francis, LEDERMANN David.

Début de séance : 19h30

Fabien DOLLE, 1^{er} adjoint au Maire qui présidera la séance souhaite la bienvenue aux conseillers, excuse les absents, dont Dominique HERRMANN qui lui donne procuration, ainsi que Francis MARTIN qui donne procuration à Christine SENFT, David LEDERMANN donne procuration à Abdessamad KARDOUH et passe à l'ordre du jour.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23/07/2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2019.

2) **CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE CD67 POUR UNE LIAISON ECO-LUDIQUE**

La Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 04 février 2019 a approuvé la convention partenariale pour la réalisation du projet de Liaison Eco-ludique de la Vallée de Villé au Champ du Feu,

La commune de Breitenbach s'est engagée avec le soutien du Département du Bas-Rhin dans ce projet de liaison éco-ludique entre la Vallée de Villé et le Champ du Feu et propose aux communes de Saint-Martin, Maisonsgoutte, Le Hohwald et Albé de s'associer à ce projet en signant une convention partenariale en lien avec les contrats départementaux.

Le projet proposé consiste à réaliser et à animer un parcours dédié aux circulations douces (promeneurs, marcheurs, cyclistes) de Saint-Martin au Chalet du Champ du Feu (Serva, Belmont), via la Tour du Champ du Feu. Ce parcours transiterait par les principaux sites d'intérêt local situés sur cet axe : Bourg-centre de Breitenbach, Espace-Nature (Hutttes Scandinaves), Kreuzweg (Villa Mathis, Parc Accrobranches), Chaume des Veaux (Yourtes, Grand Vol), Hochfeld, Tour du Champ du Feu.

Les communes de Saint-Martin, de Maisonsgoutte, d'Albé et de Le Hohwald, s'engagent à accompagner et à soutenir la démarche engagée par la commune de Breitenbach en faveur du développement du massif du Champ du Feu, notamment en mobilisant et en animant leurs propres réseaux d'acteurs (associatifs, entreprises, exploitation agricoles ...). Sur le terrain, elles

s'engagent tout particulièrement à créer ou à conforter les liaisons entre leurs communes et le parcours de la liaison éco-ludique.

Une discussion porte sur l'intérêt de ce partenariat et après avoir entendu les explications du président de séance, en tenant compte que ce partenariat pourrait avoir un intérêt pour les acteurs locaux de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention partenariale dans le cadre des contrats départementaux pour la liaison éco-ludique de la Vallée de Villé au Champ du Feu,
- D'autoriser le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

3) DM N° 2/2019

Section d'investissement

Compte	Objet	Dépenses	Recettes
2111/77	Terrain nus		3 500
2151/129	Aménagement foncier	5 000	
21318/128	Accessibilité	- 1 500	
BALANCE		3 500	3 500

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité approuve la décision modificative N°2/2019.

4) LOCATION DE LA SALLE DE REUNION

Mme Sandrine PETITJEAN, éducatrice sportive, propose des cours hebdomadaires de Pilates dans la salle de réunion de l'ancienne école. Ces cours démarrent en septembre et se calquent sur les trimestres scolaires. Il est demandé au conseil municipal de fixer un tarif pour la location de cette salle et de convenir d'un contrat de location avec Mme PETITJEAN qui portera sur les conditions d'occupation de la salle.

Le Conseil Municipal, après délibération décide à l'unanimité :

- De louer à Mme PETITJEAN la salle de réunion pour l'activité Pilates qui auront lieu les lundis hors congés scolaires,
- De fixer un forfait de 120 € par trimestre payable en fin de trimestre,
- De formaliser cette location par un contrat de location définissant les modalités et les conditions d'occupation de la salle (sécurité, assurance, prix, responsabilité et accès.)
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de location.

Fin de séance : 21h00